

N°33-2018

Séance du mardi 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

Date de la convocation
03 avril 2018

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), MANCIET : SOULES Philippe, NOGARO : MARQUE Magali et LARRIEU Edith.

Absents : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie ; NOGARO : LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : avis sur le Projet Régional de Santé.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Par courrier daté du 21 février 2018 joint au dossier du Conseil Communautaire, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, a informé la Communauté de Communes du lancement de la consultation règlementaire sur le Projet Régional de Santé. Au regard de la taille de ce document, les conseillers communautaires ont été invités à le consulter sur le site internet dédié de l'Agence Régionale de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **EMET** l'avis suivant :

Les objectifs contenus dans le document sont ambitieux, néanmoins, le Conseil Communautaire tient à réaffirmer la nécessaire prise en compte de la problématique des zonages liées aux territoires sous médicalisées et à la problématique des urgences et des gardes, en tenant compte pour un territoire comme le Bas-Armagnac des nécessaires collaborations avec la Région Nouvelle Aquitaine (conventions,...).

Par ailleurs, le Conseil Communautaire souhaite que les moyens qui seront déployés à l'avenir en lien avec les orientations du Projet Régional de Santé permettent de conforter et de développer les structures existantes.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.